

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création du poste Enedis 90/20 kV d'Orléans et son raccordement au réseau de transport d'électricité.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BEAUJEAN Eric - Directeur Régional

RCS / SIRET

4 | 4 | 4 | 6 | 0 | 8 | 4 | 4 | 2 | 1 | 3 | 6 | 3 | 1

Forme juridique

SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|---|
| 32/ Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. | Création d'un poste de transformation électrique de 90/20 kV. La liaison souterraine n'entre pas dans une catégorie de la nomenclature du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération porte sur le projet de construction du Poste Source 90/20 kV «ORLEANS», localisé ZAC des Groues à Orléans à côté de la centrale de cogénération biomasse.

L'ensemble comprendra sur un terrain d'environ 3736 m² :

- Un Poste Intégré Modulaire (PIM) en bâtiment,
- Des voiries lourdes et légères pour la livraison et l'entretien des matériels,
- Des caniveaux et fourreaux enterrés (HTB / HTA),
- Une clôture et un portail d'accès,
- Les réseaux de mise à la terre de l'ensemble des installations.

La création d'une liaison souterraine à 90 kV pour raccorder le poste d'Orléans au poste de Marchais (commune de Saint Jean de la Ruelle).

Aucune démolition n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Une analyse comparative technico-économique des différentes possibilités a donc été menée sur la base des évolutions de la consommation d'électricité.

Elle a conduit à identifier comme solution optimale la création d'un nouveau poste de transformation 90/20 kV. Ce nouveau poste architecturé de transformation 90 000 / 20 000 volts sous maîtrise d'ouvrage Enedis sera raccordé au Réseau Public de Transport par une liaison souterraine à 90 kV à créer sous maîtrise d'ouvrage RTE, d'une longueur d'environ 2,4 km, depuis le poste 90/63 kV volts existant de Marchais.

Cette solution pérenne à 30 ans, permet :

- d'assurer une fourniture électrique sûre et de qualité,
- de réduire la longueur moyenne des départs de lignes 20 kV, réduisant de la même façon les risques de perturbations,
- de lever les contraintes électriques actuelles et à venir des projets (Aménagement du quartier des Groues, requalification du secteur Dessaux Interives,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction d'un poste électrique se réalise par opérations successives pour une mise en service prévue fin 2019.

Cet ancien terrain appartenant à la mairie a fait l'objet d'une dépollution pyrotechnique (ancien champ de manoeuvre militaire) par l'armée et complété par Enedis.

Chaque opération est exécutée par une équipe spécifique. Les étapes suivantes se succèdent :

- balisage du chantier,
- réalisation de l'accès,
- opérations de terrassement: profilage, mise en place des drains et compactage de la plateforme,
- réalisation de la clôture,
- construction des bâtiments,
- raccordement de la liaison souterraine,
- mise en place des matériels haute et moyenne tension et des raccordements associés,
- contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis.

Pour la liaison souterraine de raccordement, les tranchées seront d'une profondeur d'environ 1,50 m pour y déposer les fourreaux accueillant les câbles, et d'une largeur d'environ 0,70 m. Ces dimensions peuvent varier en fonction de la technique de pose utilisée. L'installation de chambres de jonction est nécessaire pour raccorder les tronçons de câbles de puissance de la liaison souterraine, environ tous les 1000 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les installations électriques seront invisibles de l'extérieur du bâtiment, elles seront confinées à l'intérieur des bâtiments pour éliminer le risque électrique et les éventuelles dégradations.

Le poste respectera la réglementation en vigueur sur le bruit.

Il n'y aura pas d'émission olfactive et aucune fumée.

Le poste électrique est contrôlé à distance, il ne nécessite pas la présence de personnel en continu. Seuls les actes de maintenance nécessiteront l'intervention sur site de personnel soit environ 4 heures par mois, le déplacement sera effectué à l'aide d'un véhicule léger.

La liaison électrique souterraine de raccordement au réseau public de transport ne nécessite aucune intervention pour maintenance, sauf avarie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réunion plénière de concertation s'est déroulée en février 2014 en application de la circulaire Fontaine, au cours de laquelle ont été retenus le lieu d'implantation du poste et le fuseau de moindre impact de la liaison RTE en 90 kV. A ce jour, aucune demande d'autorisation n'a été déposée. Les démarches à réaliser sont les suivantes :

Poste de transformation :

- Enedis présentera sa demande d'Approbation de Projet d'Ouvrage (APO) pour la création du poste de transformation 90/20 kV en application des dispositions des articles R.323-23 et suivants du code de l'énergie.
- Enedis déposera une demande de Permis de construire conformément au code de l'urbanisme.

Liaison souterraine :

RTE sollicitera une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et une demande d'Approbation de Projet d'Ouvrage (APO).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|---|
| • Terrain : Surface / longueur / largeur | 3736 m ² / 63 m / 60 m |
| • Bâtiment : Surface du poste | Environ 2000 m ² |
| • Voiries : Surface des voiries du poste, | Environ 800 m ² |
| • Bassin de rétention des eaux pluviales : Surface / volume du bassin, | 182 m ² / 294 m ³ |
| • Aménagement paysager du poste : Toiture végétalisée, surface engazonnée avec des arbres (essences locales de faible hauteur) | 950 m ² |
| • Longueur de la liaison souterraine / profondeur / largeur de la tranchée | 2,4 km / 1,5 m / 0,70 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Poste électrique ENEDIS
Rue du Champ de Manœuvre
45000 ORLÉANS

Liaison souterraine : entre le poste de MARCHAIS et le poste ENEDIS à créer.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 53' 14 " E Lat. 47° 54' 57 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Pour la liaison souterraine de raccordement qui n'est pas soumise à l'évaluation environnementale : Communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans dans le département du Loiret (45).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans la zone du PPBE des infrastructures de l'État dans le Loiret du 13 juillet 2012, il est sans conséquence pour le projet de construction du poste et de la liaison souterraine. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le poste et la liaison souterraine sont dans la Zone tampon du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes. Sans conséquence ni restriction pour le projet de poste et de sa liaison souterraine. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les communes concernées par le projet sont concernées par le PPRI Val Orléans approuvé le 20 janvier 2015 Le poste et la liaison souterraine sont situées en dehors des zones réglementées. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une dépollution pyrotechnique a été réalisée, elle est terminée pour le poste. Pour la liaison souterraine, un diagnostic pyrotechnique préalable sera réalisé avant le début des travaux. Les études de sol n'ont pas identifiées de pollution à l'emplacement du poste. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pour le poste : Périmètre éloigné du captage d'eau de la Pouponnière. Pour la liaison souterraine : linéaire d'environ 300m en périmètre éloigné du captage. Les prescriptions de l'arrêté préfectoral N°EAU/APDUPVO de DUP concernant le périmètre de protection éloigné du captage de la Pouponnière seront respectées |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 1,9 km au nord des sites suivants : • ZPS Vallée de la Loire du Loiret n°FR2410017 • ZSC Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur-Loire n°FR2400528 |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déblais excédentaires pour le poste environ 2000 m ³ Déblais excédentaires pour la liaison souterraine environ 1600 m ³ Les déblais excédentaires seront évacués et gérés conformément à la réglementation. La terre végétale sera remise en place sur le site. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il s'agit d'un ancien terrain militaire en friche à vocation urbaine. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | PPRI mais sans conséquence pour le projet de construction de poste et sa liaison souterraine. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour le Poste : uniquement en phase travaux, pour la construction du poste et la livraison du matériel. L'exploitation de la centrale biomasse ne sera pas perturbée par les travaux du poste (pas de stationnement, création d'une base travaux,...) Pour la liaison souterraine : uniquement en phase travaux. La création de la LS va entraîner l'utilisation d'engins de chantier comme les pelle, dérouleuse, ligatureuse... |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | ENEDIS respectera la réglementation en vigueur. Les matériels générateurs de bruit sont essentiellement les transformateurs. Le poste en bâtiment contribue encore à réduire les émissions sonores. Le projet est situé en bordure des voies ferrées Orléans - Tours et Orléans - Chartres. |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les bâtiments du poste ont fait l'objet d'une étude architecturale. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour le poste : pas de contrainte particulière La liaison souterraine ne change pas l'affectation du sol, mais ne sont pas autorisés : la plantation d'arbres de haut jet et les constructions dans une bande de 2,50 m de large de part et d'autre de l'ouvrage. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet jouxte la centrale de cogénération biomasse : au vu de l'étude de danger de cette centrale, aucun scénario identifié ne donne lieu à un scénario d'accident majeur. Il n'y a pas d'effets domino sur les autres installations du site présentant un potentiel de dangers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le dossier de concertation a fait l'objet de propositions et de comparaisons de partis de moindre impact pour le site du futur poste et pour le fuseau de la liaison souterraine. La réunion plénière de février 2014 a abouti au choix du présent projet. Elle a été complétée par une réunion technique qui s'est déroulée le 10 décembre 2015. Enedis continue d'échanger régulièrement avec les mairies d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et les services concernés. L'acquisition du terrain est en cours de finalisation. Un dispositif d'assainissement des eaux pluviales (décantation, infiltration) du poste sera mis en place, ainsi que la création d'une cuve de barbotage étanche sous chaque transformateur. Collecte des eaux usées dans une fosse étanche dans l'attente de la création d'un réseau collectif (à venir) le raccordement au réseau collectif d'assainissement sera simplifié car il est pris en compte dans les études préalables. Le poste fait l'objet d'une intégration architecturale partagé avec les mairies, nous avons échangés avec les représentants des mairies sur l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques pour présenter notre projet. Il est important de préciser que l'ensemble des installations électriques seront invisibles de l'extérieur du bâtiment. Les ouvrages seront réalisés conformément à la réglementation technique, les distances seront respectées pour garantir la sécurité vis à vis des autres installations existantes (GRTgaz, SNCF, eau chaude, télécom,...). Les champs électriques et magnétique respecteront la réglementation en vigueur pour le projet (poste en bâtiment, liaison souterraine). Pour la liaison souterraine, RTE se rapprochera du gestionnaire de voirie afin de définir des modalités permettant d'assurer la continuité du trafic pendant la phase travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un poste électrique 90/20 kV en bâtiment architectural lui assurant une bonne intégration paysagère, sur un terrain en friche (absence d'enjeux du milieu naturel) correspondant à un ancien terrain militaire à vocation urbaine (quartier des Groues), dans une zone réservée aux équipements.

La liaison électrique souterraine 90 kV sera majoritairement réalisée sous voirie, sans impact pour l'environnement.

En conclusion de l'analyse de la sensibilité environnementale de la zone d'implantation du projet, nous notons l'absence d'impact majeur sur l'environnement et la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| 4bis Vues 3D du projet architectural envisagé, Carte du fuseau retenu pour la liaison souterraine RTE, Note de présentation du projet commune Enedis - RTE, Etude de sol, Etude de drainage, Diagnostic de pollution des sols, Rapport de mise au jour des anomalies pyrotechniques, Etude acoustique, Expertise écologique sur le secteur de la ZAC des Groues, Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000, Compte rendu de conception et d'implantation pour l'assainissement non collectif. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Tours

le, 16 mai 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation 1/25000 (Source geoportail.fr)

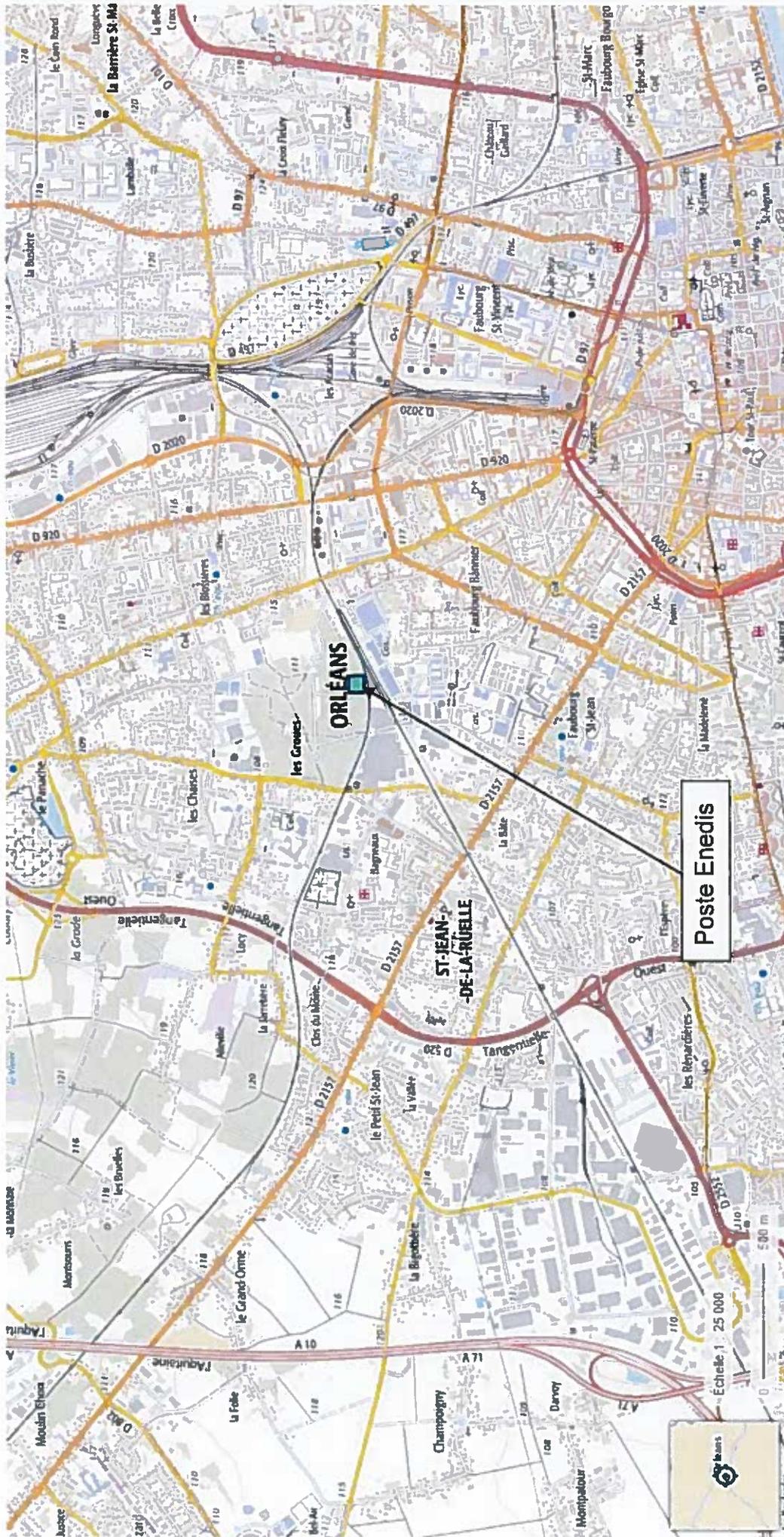


PHOTO DU SITE - VUE AÉRIENNE



PHOTO DU SITE - VUE ÉLOIGNÉE

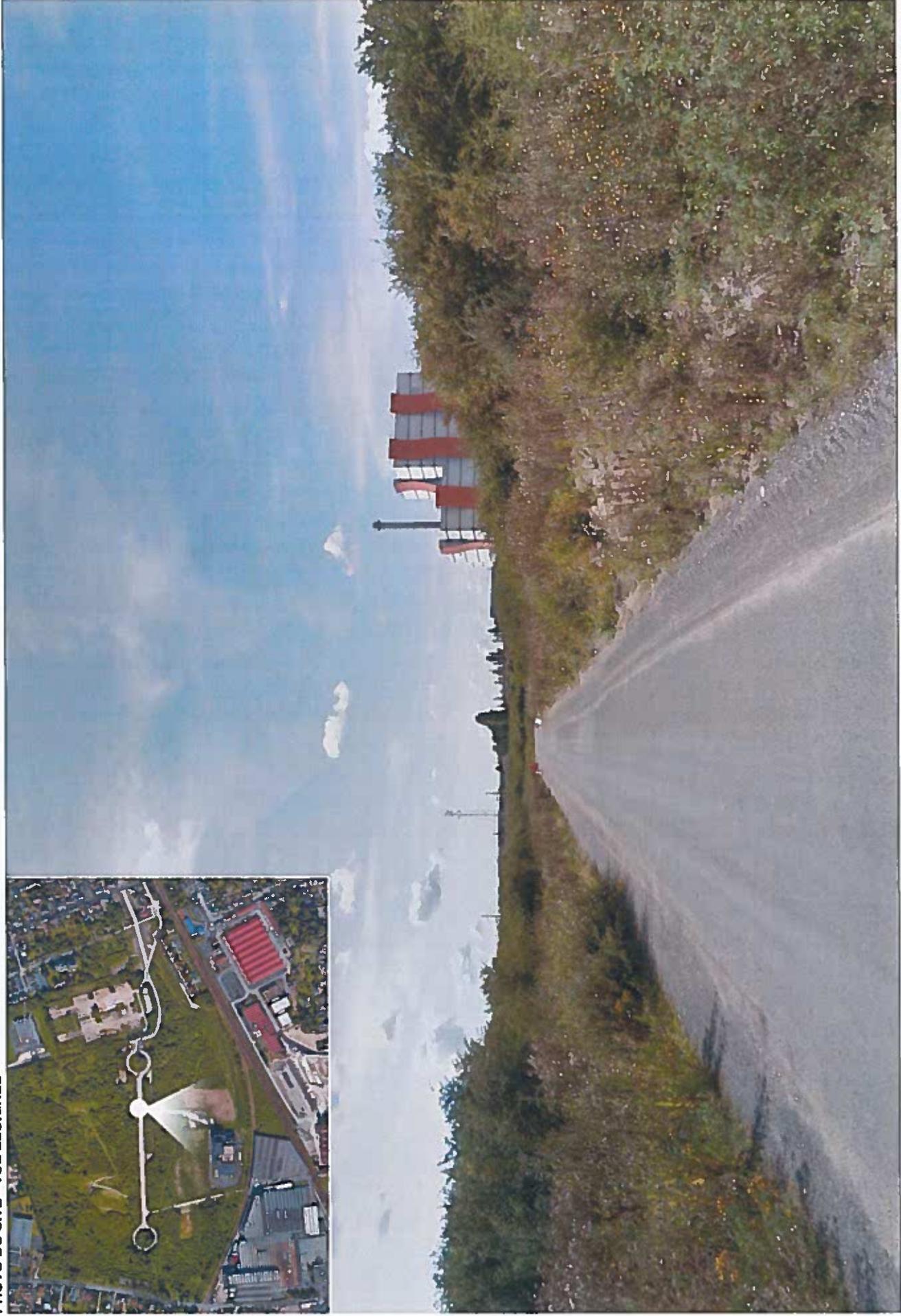


PHOTO DU SITE - VUE RAPPROCHÉE

